



Occuper une église de la paroisse Saint-Pierre – Saint-Paul de NIORT, BESSINES et MAGNÉ pour un évènement culturel en 2026-2027 : est-ce possible ?

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez organiser un spectacle (concert, théâtre...) dans l'une de nos églises : nous nous en réjouissons.

Ce n'est pas par hasard que vous avez choisi de proposer votre événement dans un tel lieu. Marqué par une longue histoire, il est aussi un espace de vie et de célébrations pour les catholiques.

La paroisse Saint-Pierre – Saint-Paul de NIORT est heureuse d'accueillir des événements culturels et de partager ses églises, lorsque cela est compatible. Cependant, il demeure indispensable de respecter le caractère propre à cet espace.

À cet effet, notre commission des concerts a reçu la mission de vous accompagner et pourra vous confirmer ou non la faisabilité du concert ainsi que la disponibilité de l'église pour la date envisagée.

Enfin, comme vous le savez sûrement, nous vous demandons de participer aux différents frais afin que notre communauté paroissiale vous accueille au mieux. Vous trouverez le détail de ces frais ci-contre.

Au plaisir de vous accueillir prochainement dans l'une de nos églises.

L'équipe des événements culturels de la paroisse
concerts.niort@poitiers-catholique.fr

PARTICIPATION AUX FRAIS POUR LES CONCERTS EN 2024

	 Petites églises (< 200 places) <i>Toutes les églises de Niort, Bessines et Magné, hormis les « grandes » églises</i>	 Grandes églises (> 200 places) <i>St-Hilaire, St-André, St-Etienne et Notre-Dame</i>
Sans chauffage	100 euros	100 euros
Avec chauffage (mais sans préchauffage)	200 euros	300 euros

En cas de concert avec une entrée payante, le don correspond à 10% des recettes avec un plancher minimum correspondant au forfait indiqué ci-dessus.

Par exemple, pour un concert avec une entrée payante en l'église St-Etienne avec chauffage, un don de minimum 300 euros est requis. Si vous avez collecté 4500 euros de recettes (300 entrées à 15 euros), le don requis est de 450 euros.

S'y prendre 3 mois à l'avance

La validation d'un concert dans une église s'effectue en plusieurs étapes

Étape 1 : Vérifier la disponibilité de l'église et validation du programme

Action de votre part :

Remplir la demande d'autorisation ci-jointe et la transmettre à la commission concert via l'adresse email suivante : concerts.niort@poitiers-catholique.fr
Ceci 3 MOIS avant la date du concert envisagée.

Réponse de la commission concert :

Nous ne validons pas l'étape 1 => Il vous faut trouver un autre lieu
pour effectuer votre représentation.
Nous validons l'étape 1 => vous devez continuer à l'étape 2

Étape 2 : Signer la convention et fournir l'attestation d'assurance

Action de votre part :

Fournir une attestation d'assurance et remplir la convention ci-jointe et les transmettre à la commission concert via le secrétariat de la paroisse ou à l'adresse email suivante : concerts.niort@poitiers-catholique.fr

*Si le dossier est complet et toutes les conditions réunies,
vous aurez un accord de la commission concert.*

Elle vous mettra en relation avec la personne de la communauté locale en responsabilité pour ouvrir l'église et le cas échéant allumer le chauffage.

En attendant, bons préparatifs !